



INFORMATION CLIENTELE

Retrait des lettres et colis recommandés

Particulier : présenter une pièce d'identité et l'avis de passage.

Procuration ponctuelle : le mandataire devra présenter sa propre pièce d'identité, la procuration et la pièce d'identité du destinataire de l'objet.

Professionnel : présenter un KBIS ou enregistrement au registre du commerce, une pièce d'identité et l'avis de passage.

Pour des motifs d'ordre juridique, les CHRONOPOST devront être déposés le jour même avant 15h15 pour une distribution le lendemain.

Aucun dépôt de CHRONOPOST ne sera accepté après 15h15 le vendredi. Il faudra vous adresser au bureau de Hayange.

Les produits postaux vendus en agence ne sont **NI REPRIS, NI ECHANGE.**

Paiement par carte bancaire :

- **avec contact accepté à partir de 0.10 €,**
- **sans contact accepté jusqu'à 50€.**

Paiement par chèque accepté sur présentation d'une pièce d'identité.